

**RAPPORT ANNUEL  
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DE LA VILLE DE LÉVIS**

**2021**

**Présenté au conseil de la Ville**

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.ville.levis.qc.ca/la-ville/verificateur-general](http://www.ville.levis.qc.ca/la-ville/verificateur-general)



# Ville de Lévis

Le 11 avril 2022

Monsieur Gilles Lehoullier  
Maire de la Ville de Lévis  
2175, chemin du Fleuve  
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2021 du vérificateur général de la Ville de Lévis, pour dépôt au conseil municipal.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,

Yves Denis, CPA auditeur, CA





## Table des matières

Chapitre 1	Observations du vérificateur général, M. Yves Denis
Chapitre 2	Audit de performance – Gestion financière
Chapitre 3	Audit de conformité – Subventions de 100 000 \$ ou plus versées à des personnes morales (2020)
Chapitre 4	Reddition de comptes du vérificateur général
Annexe A	Mandat du vérificateur général
Annexe B	Relations entre l'Administration municipale et le vérificateur général de la Ville de Lévis - Audit de performance
Annexe C	Extraits de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (RLRQ, chapitre C-19)



**Observations du vérificateur général  
M. Yves Denis**

**1**

**Rapport annuel 2021**  
**Vérificateur général de la Ville de Lévis**

**Table des matières**

Introduction .....	1
Bilan .....	1
Contenu du présent rapport .....	2



## Introduction

- 1 La *Loi sur les cités et villes* oblige le conseil de toute municipalité de 100 000 habitants et plus à nommer un vérificateur général, pour un mandat non renouvelable de sept ans. Celui-ci relève du conseil municipal et a pour responsabilité d'effectuer l'audit des comptes et affaires de la municipalité et de tous les organismes qu'elle contrôle ou qui font partie de son périmètre comptable. Annuellement, il remet au maire, pour dépôt au conseil municipal, un rapport décrivant les résultats de son audit, dans lequel il mentionne tout fait ou irrégularité qu'il estime opportun de souligner.

## Bilan

- 2 Ce rapport annuel est le dernier de mon septennat. Je constate avec fierté que la vision que j'ai développée pour le bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis, bien que comportant un défi certain, a été réalisée avec le maximum d'efficacité.
- 3 En effet, tout au long de mon mandat de sept ans, j'ai développé et mis à jour une vision et des plans d'audit pertinents et validés avec les parties prenantes. Par exemple :
  - L'analyse des enjeux, des risques et des opportunités, réalisée lors de mon entrée en fonction<sup>1</sup>;
  - La stratégie d'audit concernant l'acquisition de biens et services<sup>2</sup>;
  - La stratégie d'audit concernant la gestion immobilière<sup>3</sup>;
  - Plus récemment, la conception d'un plan d'audit pluriannuel<sup>4</sup>.
- 4 Cette approche a bien servi les intérêts de la Ville et de ses parties prenantes. En effet, outre des bilans de mes interventions produits en 2016<sup>5</sup> et en 2019<sup>6</sup>, j'ai effectué à l'été 2020 une mesure objective du positionnement stratégique du bureau du vérificateur général sous trois aspects pertinents, soit le respect des normes d'audit, la valeur ajoutée des travaux et la visibilité des rapports publiés. Les résultats obtenus ont été très positifs<sup>7</sup>.

---

1 [Rapport annuel 2014, chapitre 1, pages 5 et 6, Bureau du vérificateur général de Lévis.](#)

2 [Rapport annuel 2015, chapitre 2, Bureau du vérificateur général de Lévis.](#)

3 Non publié.

4 [Rapport annuel 2019, tome I, chapitre 1, pages 2 et 3, Bureau du vérificateur général de Lévis.](#)

5 [Rapport annuel 2016, chapitre 5, pages 4 à 8 \(Bilan de l'application des recommandations antérieures\), Bureau du vérificateur général de Lévis.](#)

6 [Rapport annuel 2019, tome II, chapitre 1, pages 7 et 8 \(Analyse systémique\), Bureau du vérificateur général de Lévis.](#)

7 [Rapport annuel 2019, tome II, pages 1 à 6, Bureau du vérificateur général de Lévis.](#)

## Contenu du présent rapport

- 5 Le chapitre 2 présente les résultats d'un audit de performance concernant la gestion financière de la Ville de Lévis. Cet audit revêt un caractère particulier par sa nature stratégique. Dans ce rapport, je conclus que les trois volets de la gestion financière de la Ville couverts par l'audit devraient être améliorés par davantage d'analyses stratégiques pour que les actions appropriées soient prises et planifiées avec diligence. La gestion financière exercée devrait aussi faire l'objet d'une meilleure reddition de comptes.
- 6 Le chapitre 3 présente les résultats d'un audit de conformité concernant les organismes qui ont reçu 100 000 dollars ou plus annuellement, pour l'année 2020. Ces résultats n'ont pas été compilés l'an passé à cause de retards occasionnés par la pandémie de la COVID-19. Je les publie donc dans le présent rapport. Aucune non-conformité n'a été relevée.
- 7 Le chapitre 4 contient pour sa part la reddition de comptes annuelle du bureau du vérificateur général.
- 8 Pour ce qui est du suivi des recommandations, je n'ai pas jugé approprié de publier des résultats partiels dans le présent rapport, étant donné une portée écourtée par la fin de mon mandat. J'ai quand même procédé à des travaux d'audit, et soumis les résultats à l'Administration, qui pourra rendre compte au conseil municipal à ce sujet, en utilisant des données à jour.
- 9 Finalement, l'annexe A présente le mandat du vérificateur général dans le contexte de la Ville de Lévis, et l'annexe B, intitulée *Relations entre l'Administration municipale et le vérificateur général de la Ville de Lévis*, campe les valeurs et les façons de faire du vérificateur général, les rôles et responsabilités des intervenants et les attentes envers ceux-ci tout au long du processus d'audit. L'annexe C contient les extraits pertinents de la *Loi sur les cités et villes*.
- 10 Les directions concernées par mes rapports d'audit sont toujours invitées à commenter ces résultats. Les commentaires des gestionnaires responsables sont présentés à la fin de chacun des chapitres, le cas échéant.